

---

## Programme de Formation

---

### Chariot Rotatif équipé de Treuil (MRT)



---

#### Organisation

**Durée :** 7 heures

**Mode d'organisation :** Présentiel

---

#### Contenu pédagogique

##### **Public visé**

Toutes personnes amenées à utiliser des Chariots Rotatifs avec Treuil.

*Tout conducteur "d'engins de chantier" doit avoir reçu une formation adéquate, dont le contenu et la durée doivent être adaptés à la complexité du travail et de l'engin.*

*La recommandation R.482 de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie, préconise de ne confier la conduite de ce type d'engins qu'à des conducteurs dont les connaissances ont été reconnues par un Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES®). Le CACES® est reconnu comme un « bon moyen » pour satisfaire à l'obligation de contrôle des connaissances.*



##### **Prérequis**

Avoir obtenu préalablement le CACES®R482 - Cat.F

Remarques :

- La formation et les évaluations se déroulent en langue française.

##### Recommandations :

- *La conduite d'engins à titre professionnelle nécessite une aptitude médicale et psychotechnique attestée par le service de santé au travail. Il est de la responsabilité de l'employeur de consulter le médecin du travail pour décider du suivi et des mesures adaptées tant pour le suivi de la formation que pour l'activité en entreprise compte tenu des risques auxquels le salarié sera exposé (Conduite d'engins, travail en hauteur, etc.); le salarié devant être apte à la conduite de ce type d'engins.*



##### **Nature de la formation :**

**Formacode :** ENGIN MANUTENTION LEVAGE - 31747



**Spécialité** : 311 - Transport, manutention, magasinage

Selon la recommandation R482, annexe A1 relative aux équipements particuliers, la délivrance d'une autorisation de conduite pour ce type d'équipement nécessite, après une formation adaptée, la détention :

- du CACES® R.482 catégorie F et du CACES® R.483 catégorie B,
- ou - à défaut - du CACES® R.482 catégorie F combiné à une évaluation complémentaire appropriée réalisée sur la base du référentiel de connaissances et de la grille d'évaluation de la recommandation R.483.

Références réglementaires (sans être exhaustives) :

Recommandation CNAMTS INRS R.482, annexe A1.

Conduite : Articles R44323-55 à 44323-57 du Code du travail.

Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du travail.

INRS ed 6107/ed 6178/do6/do12

**Périodicité** : La validité est liée à la durée du ou des CACES auquel le chariot MRT est rattaché



### **Objectifs pédagogiques**

- Identifier le rôle des différents acteurs de la prévention et lister les obligations liées au respect de la réglementation en vigueur.
- Comprendre le fonctionnement des principaux composants et équipements de l'engin afin de les utiliser en toute sécurité et d'assurer les opérations de maintenance qui incombent.
- Expliquer et justifier les mesures de sécurité à mettre en œuvre lors de l'utilisation de chariots de manutention à flèche télescopique sur tourelle, conformément au décret et à l'arrêté du 2 décembre 1998 ainsi qu'aux recommandations de la CNAMTS R482
- Effectuer en toute sécurité les opérations de manutention requises, en utilisant des chariots de manutention à flèche télescopique sur tourelle équipés d'un treuil de levage

Chaque demi-journée est également ponctuée par une pause d'environ 15 minutes.



### **Description**

CONTENU THEORIQUE (CONFORME A LA RECOMMANDATION R482, LA R483 ET AUX ED) :

- Connaissances générales : Règlements / Formations / Les Acteurs de Prévention / Les Risques
- Technologie des Chariots à Flèche Télescopiques sur tourelle : Description / Technologie
- Règles de sécurité et de circulation applicable, (Signalisation, Protocole de sécurité, Distance de sécurité, Adéquation stabilisateurs et sol...)
- Risques liés à l'utilisation des Chariots à Flèche Télescopiques sur tourelle, (Poste de conduite, cabines ROPS/FOPS/TOPS, Ambiances et contraintes physiques, Maladies liées à l'activité, Utilisation du CEC...)
- Exploitation des Chariots à Flèche Télescopique sur Tourelle, (Elingage, Travail à proximité de talus, Travail à proximité de personnels, Organes de Sécurité, ...)



### **EPI**

Casque + jugulaire,  
Chaussures de sécurité,  
Gants,  
Gilets de sécurité,

A fournir par l'employeur ou le commanditaire de la formation ; à défaut vous pourriez vous voir refuser l'accès à la session de formation ou supporter des frais supplémentaires forfaitaires de 100 € HT.

(EPI): Équipements de Protection Individuelle. Que vous soyez salarié d'entreprise ou particulier, la formation CACES® ainsi que la conduite d'engin, exigent le port d'EPI spécifiques, renseignez vous.



## **Modalités pédagogiques**

Mode : Groupe

Séquence : Synchronique (Présentiel)

Méthode : Magistrale, Démonstrative,



## **Moyens et supports pédagogiques**

Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique.

Le formateur suit un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme.

Partie théorique : Alternance d'apport théorique par le formateur à l'aide d'un exposé par vidéoprojecteur et d'exercices en groupe (étude de cas vidéo, schémas, etc.), d'échange d'expériences, de démonstration et d'explications sur Paperboard. Vérification des acquis tout au long de la formation à l'aide de quizz.

## **Formateurs**

Nous évaluons et auditons régulièrement nos équipes et nos partenaires et tenons compte des retours d'expérience de nos clients et stagiaires notamment.



## **Modalités d'évaluation et de suivi**

- Evaluation des stagiaires : Evaluation engins de chantiers (Examens théoriques selon la recommandation R482 de la CNAM, la R483 de la CNAM) ou/et équivalent (ed 6107/ed 6178/ ...).
- Un avis employeur relatif aux capacités évaluées. sera émis à l'issue de la formation (avis favorable/avis favorable avec réserves éventuelles).
- Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la pratique professionnelle par le stagiaire : enquête de satisfaction en fin de formation.
- La présence et l'assiduité des candidats sont matérialisés par la signature des feuilles de présence.



## **Informations sur l'admission**

Tout candidat doit fournir une pièce d'identité en cours de validité lors de l'inscription ou à défaut au démarrage de la formation pour confirmer son identité. En cas de refus ou d'absence de justificatif, PEPCI formation se réserve le droit de refuser l'accès à la formation. Le délai d'accès à cette formation dépend du planning et des places disponibles.

*En cas de subrogation de paiement, un accord du financeur doit nous être parvenu avant le début de la formation.*



## **Informations sur l'accessibilité**

Nos locaux de PARIS (75011) sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre lieu merci de vous renseigner auprès de notre équipe pédagogique.

Pour toute adaptation à une éventuelle situation de handicap, notre référent handicap pourra définir avec vous la possibilité et les conditions de votre inscription ou vous diriger vers une structure plus adaptée. (Renseignements : handicap@pepci.fr)